



mars 2023
n°183



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856



Tendres "Regards dracysiens"

Sommaire

page 1	: Mot du Président - Décès
page 2	: Regards dracysiens
page 3	: Rallye du Morvan à Dracy
pages 4-5	: D. GAUVAIN, ancien maire
pages 5-6	: Repas des Aînés
page 6	: Manège de la Tuilerie
pages 7-11	: Centre Orthopédique
page 12	: Mots croisés dracysiens
page 13	: Recrutement en 1814
page 14	: Planegirl
pages 15-23	: Associations
pages 24-25	: Carnet de deuil - Réflexion
page 26	: Annonces paroissiales
pages 27-41	: Conseils Municipaux
page 42	: Responsables locaux
pages 43-44	: Annonceurs



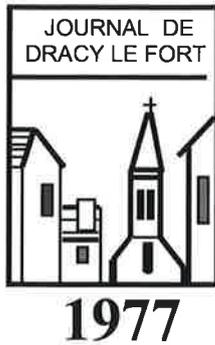
vers 1900



en 1994

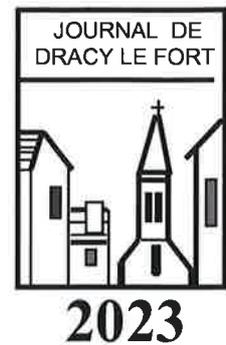


en 2022



JOURNAL DE DRACY

n° 183
mars 2023



le mot du Président



Samedi 14 janvier 2023, après deux ans d'interruption imposée par les restrictions sanitaires, nous avons eu le plaisir de recevoir nos lecteurs. Tous les habitants de Dracy étaient invités, beaucoup étaient très contents de cette reprise et nous l'ont fait savoir.

Pour bon nombre de Dracysiens, c'est l'occasion de

se rencontrer, car souvent ils ne peuvent pas le faire en dehors de cette petite manifestation !

Pour l'équipe du Journal, c'est le moment de converser avec les lecteurs, de connaître leur opinion, de glaner quelques conseils. Le résultat de ces échanges est toujours encourageant et nous incite à poursuivre notre chemin.

Nous remercions ici les Dracysiens qui nous soutiennent et les entreprises qui apportent leur contribution à notre rendez-vous annuel. Les gougères, pizzas, quiches, brioches "Cicala" étaient excellentes, tout autant que le crémant "Antonin Rodet" et les vins du "Domaine de Cardon" ...

Un grand merci aussi aux photographes qui ont envoyé leurs clichés pour la rubrique "Regards Dracysiens" (photos page 2). Ne pouvant pas publier toutes les photos reçues, nous avons dû nous limiter à une seule par photographe.

Marc GRÉGOIRE

La Mairie a transmis au Journal les noms de Dracysiens décédés ce trimestre.

Stéphane JORIOT, le 30 décembre 2022

Monique MENAND, le 1^{er} janvier 2023

Charles VIPREY, le 18 janvier 2023

Hubert DEBERGUE, le 31 janvier 2023

Pascal HERBOULET, le 16 février 2023

A leurs familles, nos sincères condoléances.

Regards dracysiens mars 2023



Caroline JOBY



Michel HOUCHOT



Françoise REMONDIÈRE



Jean JUNG



Nicole TRAMAILLE



Pascal ROSIER

Le rallye "Glace et neige du Morvan" de passage à Dracy

C'est chez nous que le *Club Autun Rétro*, présidé par Claude CHOUBARD, a fait l'ouverture de sa saison. Samedi 11 février dernier, le 25^{ème} rallye "Glace et Neige du Morvan" passait visiter le musée de Michel BERNARD, point fort de la journée. Les trente-huit équipages rassemblés par Denis BLANOT, organisateur de ce sympathique rallye, sont tous arrivés sans encombre en ce matin glacial, mais radieux ! Partis de bon matin du parking du plan d'eau à Autun, ils ont parcouru plus de 90 km, passant par le château de Sully et celui moins connu de Corabœuf (photo). Ils ont ensuite rejoint Dracy par le vignoble et les magnifiques petites routes de la Côte, Saint-Romain, Meursault, Puligny-Montrachet, Santenay, Aluze, Mercurey...



Michel était là pour les accueillir et, comme chaque fois, en commentant la visite de son musée, il leur a fait partager avec talent sa passion, avant qu'ils ne partent tous se restaurer aux "Charmilles" à Lux, dernière étape indispensable, avant la dispersion des 75 participants !

Pour nous, c'était à nouveau l'occasion de voir de très belles voitures anciennes, amoureusement restaurées par leurs propriétaires. C'est le cas de cette superbe Chevrolet des années 30, ou de cette Mercedes 170 Diesel de 1952.



Ces voitures de légende côtoyaient de petits bolides plus récents, comme la célèbre et magnifique Ford GT (ci-contre), ou cette étonnante berlinette de marque TVR (ci-dessous), voiture de fabrication anglaise méconnue du grand public. TVR s'est fait une spécialité de voitures sportives très légères et puissantes (*déliçates à piloter*). En 1953, la marque a inauguré le concept d'une carrosserie en plastique à renfort de verre, sur un châssis en acier tubulaire. Le modèle "superleggera" présenté n'a pas de coffre arrière, il n'est visiblement pas conçu pour le tourisme en famille.



Le musée de la pompe à essence de Michel reste un must, "the place to visit" pour de nombreux amateurs.

Vous ne l'avez jamais visité ?



Vous pouvez le trouver dans votre Smartphone avec ce QRcode.

Dominique GAUVAIN, maire de Dracy pendant trente ans ...

Dominique GAUVAIN est né en 1928 dans une grande famille chalonnaise. Il est le septième enfant d'une fratrie de cinq garçons et cinq filles.



Dominique est le 7^{ème} en partant de la droite

Photo prise dans les années 1937-38

En 1954, il épouse une Alsacienne originaire de Mulhouse, qui lui donnera cinq enfants. Il habite sur la place de la Mairie, puis à l'orangerie rue Salomon, enfin au Moulin-Gaillard, engageant à chaque fois de très gros travaux qu'il réalisait en plus de son travail d'exploitant agricole et de ses responsabilités municipales.

En 1986, quatre ans avant sa retraite, il créera le GAEC *Les Presles*, avec Benoît, son deuxième enfant, et un exploitant agricole de Germolles, André VERJUS.



A 25 ans (à l'époque, il faut une dérogation), il est élu plus jeune maire de France et enchaînera les mandats de 1953 à 1983.

Avec son conseil municipal, malgré les moyens financiers limités de l'époque, il modernise Dracy. Il lance le revêtement de certaines rues encore empierrées. Pour élargir la rue de l'Eglise, il fait démolir une aile du séchoir à houblon appartenant à la famille et occupée aujourd'hui par Nicolas, son troisième fils.

Il fait transformer la zone de la carrière située route de Givry, qui servait de terrain d'essais pour les chars de l'armée fabriqués par Creusot-Loire. C'est là qu'un centre aéré est alors créé pour les enfants de Chalon. Tout cet espace est maintenant occupé par le bâtiment de la salle polyvalente et la zone de loisirs.

Il fait installer le tout à l'égout et construire (sur un terrain familial exploité par Benoît) la station d'épuration utilisée par toute la vallée des Vaux et Mercurey.

Des entreprises extérieures sont venues s'installer, grâce à la Mairie : l'établissement COTTET en 1965, les transports TENOUX, la maison CLÉAU en 1973, la clinique LAPEYRE en 1976, puis le restaurant destiné alors aux familles des patients.

Une usine-relais initiée en 1982 pour M. DIRY et acceptée début 1983 (pour la transformation d'huile sous licence Gulf) sera construite le long de la route d'Autun.

Il faut ajouter la création de lotissements : "Les Vignes d'or", "Le Clos", "Les Hauts de Dracy", le "Domaine de l'Orbize" et son tennis.

En 1967, l'entreprise TERRADE propose de créer un lotissement dans le cadre d'un programme lancé par le ministre de l'Équipement, Albin CHALANDON. Ces maisons, qui plus tard seront ironiquement baptisées *Chalandonnettes*, étaient des pavillons individuels construits en série sur de vastes espaces. Le lendemain de la présentation du projet à la Mairie, grâce au fils d'une Dracysienne (Philippe NIVET-DOUMER, membre du cabinet de Georges POMPIDOU), Dominique GAUVAIN obtient un rendez-vous avec le ministre, qui annule le projet ! En 1980, TERRADE transformera le terrain en zone artisanale.

Sa dernière réalisation sera la nouvelle école construite en 1981, la mairie-école se révélant trop petite pour accueillir un nombre croissant d'élèves à Dracy.

A sa retraite, Dominique GAUVAIN quitte Dracy pour se rapprocher de sa fille, à Bessey-lès-Cîteaux, où il approfondira l'histoire de France et se consacrera à la religion, jusqu'à son décès le 28 décembre dernier, à l'âge de 94 ans ... Il repose en paix à Dracy.



de la part de Thierry, Benoît, Nicolas, Vincent, Marie-Bénédicte GAUVAIN, et leur mère

LE REPAS DES AÎNÉS

DRACY

Le traditionnel repas annuel des Aînés a eu lieu en janvier, comme avant l'épidémie de Covid 19. Il s'est déroulé le mardi 17, à la Salle Polyvalente.

Une participation record : étaient présents 127 Dracysiennes et Dracysiens âgés de 70 ans et plus. Ils ont été accueillis par Monsieur le Maire Olivier GROSJEAN, et par l'équipe du CCAS, qui, comme chaque année, offrait l'apéritif et les boissons.

La brigade du restaurant "La Garenne" de Dracy-le-Fort a officié avec discrétion, talent et compétence, dans la bonne humeur générale, comme à l'accoutumée.



Après l'apéritif bourguignon et ses gougères, le menu se composait ainsi :

- Pâté en croûte forestier maison, bouquet de salade
- Cuisse de canard confite, mousseline de pommes de terre, choux braisés, fettuccine avec un jus au romarin
- Assiette de trois fromages
- Entremets clémentine, financier pistache et sorbets
- Café ou tisane

Et, pour accompagner le repas, les traditionnels vins blanc et rouge de la *Côte Chalonnaise*.



(photo fournie par la Mairie)

Madame Dominique PETITJEAN et Monsieur Olivier GROSJEAN ont mis à l'honneur la doyenne et le doyen des convives. Le CCAS a offert un bouquet de fleurs à Madame Huguette GRAS et deux bouteilles de vin de la *Côte Chalonnaise* à Monsieur Maurice VION.



(photo fournie par la Mairie)

DRACY

NETTOYONS la NATURE à DRACY-LE-FORT

Soucieux de la préservation de notre belle nature, le "Manège de la Tuilerie" a organisé une journée "Nettoyons la Nature" avec une partie de ses adhérents : l'occasion de sensibiliser les plus ou moins jeunes à cette cause si importante. Au programme : le matin, jeux à poney sur le thème du tri des déchets ; l'après-midi, collecte des déchets dans un périmètre d'environ 3 à 4 kilomètres autour du Centre Équestre : une douzaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans, avec leurs poneys partenaires, ont eu comme mission de ramasser les papiers, les sacs ... tout ce qui détériore et enlaidit notre environnement ! Un vrai dimanche pédagogique autour du respect des milieux naturels !

Ecole d'équitation située au Parc d'activité de la Tuilerie, le "Manège de la Tuilerie" n'accueille pas moins de 300 licenciés de tous âges et de tous niveaux souhaitant se perfectionner, mais avant tout se faire plaisir à cheval ou à poney. Les dirigeants, Anthony GUTHERIN et Stéphanie PAGLIUCA, ont repris le Centre Équestre en janvier 2020. Ils sont épaulés par Nathalie et Antoine, moniteurs, et par Yoan, palefrenier. Les journées au Club sont rythmées par l'enseignement, les animations internes, mais aussi les soins aux 70 chevaux et poneys présents sur la structure.

Pour les Dracysiens qui souhaitent découvrir l'équitation, des stages à la demi-journée ou la journée sont organisés à chaque période de vacances scolaires ... les pré-inscriptions pour la rentrée de septembre 2023 auront lieu dès le mois de juin !



Le poney Gold au "Manège de la Tuilerie"

Nous avons contacté le Centre Orthopédique de Dracy pour mieux connaître l'histoire - depuis le début jusqu'à nos jours - de cet établissement de santé, emblématique de notre village.

Nous remercions sincèrement Madame Justine CARÉ, attachée de Direction, référente communication, qui a répondu aimablement à notre demande en nous adressant le texte ci-dessous.

Marc GRÉGOIRE

Totalement ancré dans le paysage dracysien, il n'a plus à être présenté.

Sa majestueuse silhouette est implantée depuis plus de quarante ans au 2, rue du Pressoir, et pourtant au départ, pour lui, rien n'était gagné !

Retour sur l'histoire d'un établissement médical installé à Dracy-le-Fort :

Le CENTRE ORTHOPÉDIQUE MÉDICO-CHIRURGICAL

En effet, **au départ rien n'était gagné ...**

Bien que la première pierre ait été posée dans le courant de l'année 1975, l'établissement a fait parler de lui bien avant le début de sa construction et de son ouverture.

En théorie, l'autorisation accordée à cette nouvelle structure aux portes de Chalon-sur-Saône répondait aux besoins de la population et de la santé publique, mais c'était sans compter sur ses futurs concurrents. Portée devant la justice et les instances afférentes, l'action des opposants ne leur permit pas de faire annuler l'autorisation d'ouverture de l'établissement.

Le projet d'une clinique médico-chirurgicale spécialisée dans le traitement des affections ostéo-articulaires allait donc voir le jour, avec 60 lits en *clinique osseuse* et 20 lits en *médecine physique*.

Initié par le Docteur LAPEYRE, ce projet a été acté par arrêté du 1^{er} juillet 1974 et décision du ministre de la santé en date du 3 avril 1975.

Au-delà de la dimension politique de l'affaire, après de nombreux débats, Simone VEIL, alors ministre de la Santé, confirme l'accord donné par la Préfecture de Région.

Les travaux sont alors annoncés pour le début de l'automne 1975, et l'ouverture pour le début de l'automne 1976, soit environ après un an de travaux ...

Pour l'époque, le Centre Orthopédique apparaît comme un établissement à la pointe de la technologie et répond aux attentes qu'il suscite, que ce soit sur le plan des équipements, du type de prise en charge ou de la diversité de praticiens qui exerceront chacun dans sa spécialité.

Un établissement à la pointe

Sur le plan environnemental, le Centre Orthopédique bénéficie déjà au départ d'un avantage non négligeable pour accueillir les patients dans des conditions optimales : un parc de trois hectares de verdure et de bois, avec le chant des oiseaux, en périphérie proche de la ville. Un véritable atout, quand on sait qu'alors la majorité des établissements de santé sont enclavés dans un paysage citadin parfois plus que restreint.

Des chambres tout confort seront proposées aux patients (sanitaire individuel, réfrigérateur, téléviseur ...). Une partie de la rééducation se fera dans une piscine spécialement conçue ; boutique et cafétéria viendront agrémenter le temps libre des patients lorsqu'ils recevront des visites.



En termes d'emploi, au total ce sont 70 postes qui seront créés à l'ouverture.

A l'époque, avec toutes ces caractéristiques, le Centre Orthopédique n'a pas vraiment à craindre la concurrence et peut espérer se faire une belle place. Et, pour les spécialités traitées, sa notoriété rayonne sur le territoire national.

1^{er} septembre 1976 : c'est parti !

Les délais des travaux ayant été respectés, après les inaugurations, le Centre Orthopédique a pu ouvrir ses portes le 1^{er} septembre 1976.

L'ensemble des équipes autour des 18 praticiens, toutes spécialités confondues, ont accueilli les premiers patients, et les quatre salles de bloc sont *opérationnelles*.

Le premier patient a été opéré le 2 septembre 1976.

Un établissement unique en France, qui prend en charge les malades dans les conditions optimales de sécurité et de confort.

De nombreuses personnalités sont venues découvrir ce centre unique en France, le seul alors en Bourgogne à pratiquer la chirurgie de la main. Un véritable élan de curiosité, et une grande satisfaction à la découverte de ce très bel outil qui n'a pas fini de surprendre.



De gauche à droite, le Dr Lapayre et Mme, M. Voarlok, le Dr Deschê et Mme, MM, Lucotte et Brailon

Il suffit de se référer à l'importante revue de presse régionale ou sportive, voire nationale, pour se rendre compte de la notoriété fulgurante qu'a acquise le Centre Orthopédique en peu de temps, et notamment dans le monde du sport. L'établissement a vu bon nombre de sportifs, dont des célébrités, venir pour être opérés à Dracy !

Courrier de Saône et Loire – 28 et 29 août 1976

Parmi ses nombreux partenariats : le club de l'AJ Auxerre, au summum de sa gloire,

envoyait régulièrement ses joueurs à Dracy pour une opération ou une rééducation. Plus tard, et pendant de nombreuses années, le Centre Orthopédique sera également partenaire du club de basket L'Élan Chalon ou du club de rugby de Chalon.

Le Centre Orthopédique : fleuron régional, national et international

Dans le domaine de la chirurgie orthopédique, l'établissement a souvent été précurseur.

Ainsi, en novembre 1978, la première greffe de la main de la région Bourgogne a été effectuée sur un patient qui venait d'avoir le poignet sectionné par une scie circulaire. Responsable de cette opération, le Docteur YON a pratiqué une intervention de quatre heures pour *rattacher la main au poignet*.

Plus récemment, en 2021, le Docteur BUSSIÈRE s'est illustré dans sa discipline en posant une prothèse complète de genou sur une patiente. Au sein de l'établissement, c'était la première fois qu'étaient utilisées, pour ce type d'opération, des lunettes connectées, et la troisième fois seulement sur le plan national.



photo JSL – Ketty BEYONDAS – 9 juillet 2021

On notera que le Centre Orthopédique vit avec son temps et qu'il peut être fier de son adaptabilité à travers les époques !

"Petit Centre deviendra grand ..."

En 1976, le Centre était déjà d'une belle taille et il n'a cessé d'évoluer, notamment pour les infrastructures de prise en charge des patients. Plusieurs tranches d'agrandissement se sont succédé. Les étapes-clés de ces dernières années sont les suivantes :

- Grandes tranches d'agrandissement des locaux en 1995.
- **Depuis 2010**, extension de la balnéothérapie (construction d'un nouveau bassin) et ajout d'équipements pour l'activité de soins de suite locomoteurs.
- **Depuis 2011**, la création d'une toute nouvelle infrastructure indépendante du bâtiment initial, un service de 60 lits de Soins de Suite Gériatriques, pour mieux répondre aux besoins de la population.



la nouvelle balnéothérapie de nos jours



Pose de la première pierre du nouveau bâtiment de Soins de Suite – 2009



Le hall des Soins de Suite de nos jours

- **Depuis 2013**, extension et modernisation du bloc opératoire, avec 7 salles (contre 4 seulement, à l'ouverture de l'établissement), pour la spécialisation en chirurgie orthopédique du rachis et ophtalmologique, d'une salle de réveil de 16 places, de 3 boxes d'induction anesthésiste et d'une salle de surveillance post-induction de 6 places.
- **Depuis 2015**, développement du programme ARCANIA permettant à des patientes opérées pour un cancer du sein d'assurer leur rééducation. Et, **depuis 2016**, de nombreux patients amputés viennent aussi en rééducation dans ce même service.
- **Depuis 2017**, la création d'une extension pour l'accueil d'un service IRM.

Il est inutile de préciser qu'à chaque agrandissement des locaux, le nombre de personnels augmente, de même que le nombre de patients pris en charge.

Aujourd'hui, environ 200 salariés travaillent au Centre Orthopédique, avec près de 8000 patients pris en charge chaque année. Une très belle évolution !

Le Centre Orthopédique, son hôtel, et sa cuisine

Tout près du Centre Orthopédique, l'hôtel "Le Dracy" et le restaurant "La Garenne" ouvrent en avril 1984. Ces deux établissements ont initialement été conçus pour permettre d'accueillir les familles des patients hospitalisés au sein de la structure de santé. Ceux-ci viennent parfois de très loin, attirés par l'importante renommée de l'établissement. Le restaurant et l'hôtel ont toujours accueilli aussi le grand public.

Depuis plusieurs années, l'hôtel et le restaurant ne sont plus propriétés du Centre Orthopédique, mais travaillent toujours en étroite collaboration avec lui, et les relations sont des plus cordiales et les deux structures travaillent toujours en étroite collaboration dans l'organisation de séminaires ou

de moments de convivialité pour les praticiens et le personnel. Dans le cadre de la mise en place d'une convention encadrée par l'ARS, les patients pourront bientôt y être hébergés la veille de leur intervention afin d'être sur place le matin, à proximité directe de l'établissement.

En 2014, avec la société *UNIREST*, le Centre Orthopédique crée sa propre cuisine centrale et soustrait l'activité avec *RESTALLIANCE*. L'outil est moderne, vaste et performant ; et aujourd'hui encore, un espace cafétéria accueille les patients, les salariés, mais aussi les personnes extérieures.



Insolite !

Le saviez-vous ? A un certain moment, le Centre Orthopédique a possédé sa propre piste d'hélicoptère. Elle était destinée non seulement au Centre, mais également aux autres établissements de santé du Chalonnais, et aussi aux organismes de sécurité, tels que la sécurité civile ou encore la gendarmerie.

Le Centre Orthopédique, mais pas que !

Fort de sa renommée, en 1998 le Centre Orthopédique donne naissance au groupe *DRACY SANTÉ*, avec l'acquisition d'un établissement à Gleteins sur la commune de Jassans-Riottier près de Villefranche-sur-Saône, et surtout avec son extension via la "*Clinique du Parc*" à Autun en 2007 et la clinique de "*La Miotte*" à Belfort. *DRACY SANTÉ* apparaît alors comme un groupe familial à taille humaine.



L'ensemble des actionnaires sont des praticiens du groupe qui ont à cœur d'investir leurs dividendes, dans le but de développer et moderniser les différents sites rachetés.

Et maintenant ?

Depuis juillet 2021, *DRACY SANTÉ* a été racheté par le Groupe *VIVALTO SANTÉ*, troisième groupe de l'hospitalisation privée en France et premier de la santé à avoir adopté le statut d'entreprise à mission.

Les Dracysiens peuvent avoir l'assurance que de belles perspectives se préparent dans cette institution qui fait la renommée de leur village : réfection de l'entrée et du hall d'accueil, et de certaines chambres en service de chirurgie, pour faire monter encore en gamme de confort dans la prise en charge de nos patients - mise en place du programme RAAC (Récupération Accélérée Après Chirurgie), développement de nouvelles prises en charge afin de s'adapter aux besoins de la population, etc.



Lorsque les travaux débiteront, les habitants de Dracy empruntant la rue du Pressoir pourront voir l'entrée principale complètement relookée, avec la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et le nouveau logo de l'établissement :



Et tout ça, grâce à qui ?

Rien n'aurait existé sans la détermination et l'investissement de Monsieur Bruno LAPEYRE et Monsieur Pierre MERCIER notamment. Le premier, à l'origine du projet depuis les années 1970 et créateur de l'établissement, a été PDG de l'établissement jusqu'en 1997. Le second lui a succédé dans cette fonction à partir de 1998 ; il avait été l'un des pères fondateurs dès le début, en occupant la fonction de Directeur dès 1976. Tous deux ont eu à cœur de développer les structures, de maintenir la renommée de l'établissement sur le plan régional, voire national, tout en maintenant le bien-être et la sécurité de leurs salariés et des patients.

Cette belle aventure, qui dure aujourd'hui depuis 47 ans, continue avec le groupe VIVALTO SANTÉ ... !

Un golf à Dracy en 2026 ?

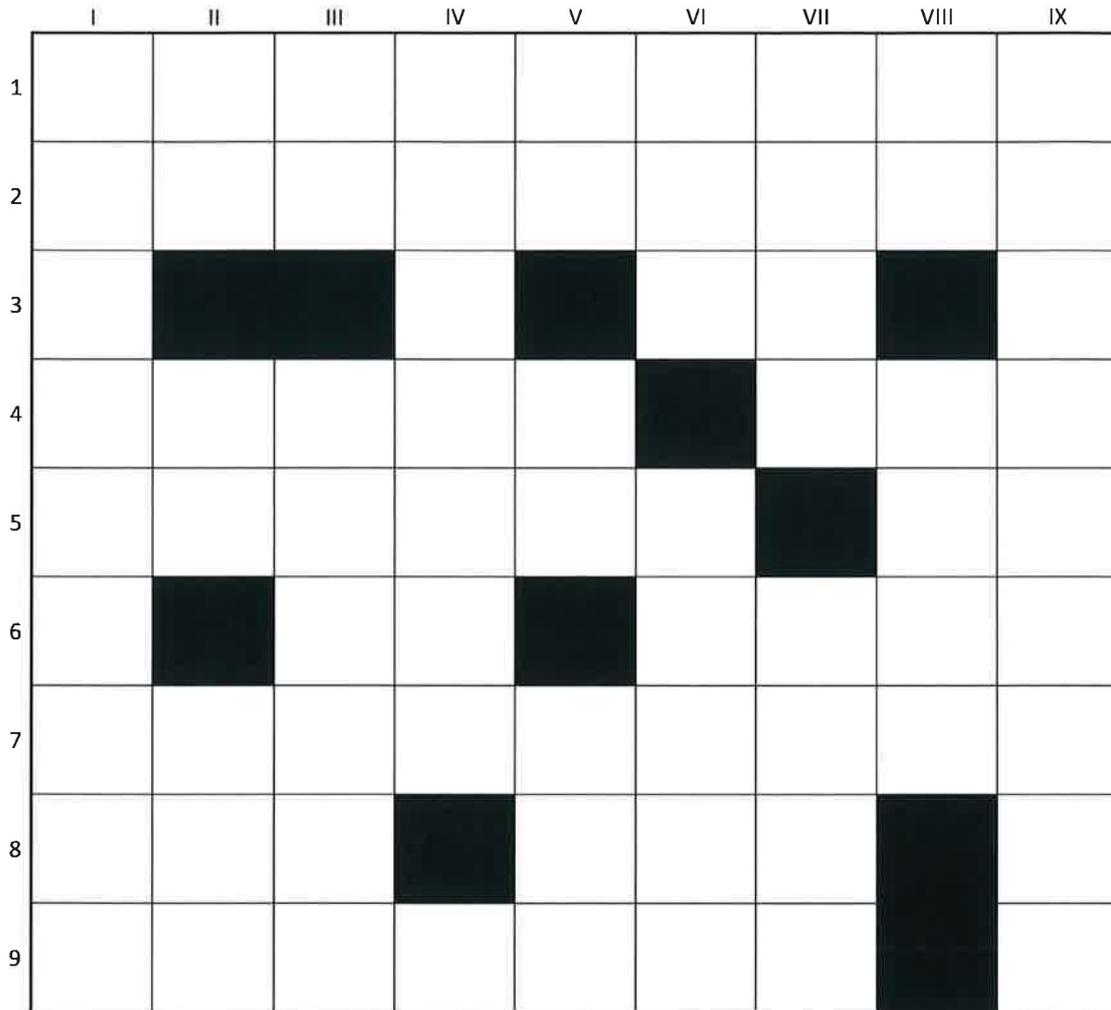
Nous avons appris qu'une étude était en cours pour envisager la création d'un golf à Dracy. Un golf municipal existe à Chalon, prairie St-Nicolas, mais celui-ci pendant et après chaque crue de la Saône est impraticable pendant plusieurs mois.

L'idée d'un groupe d'investisseurs privés est d'installer un golf hors zone inondable dans le Grand Chalon (135 000 habitants) dans un village facile d'accès. L'implantation pourrait se situer dans les champs en face de l'hôtel-restaurant *La Garenne*. Il s'agirait d'un golf 9 trous avec un parcours adapté aussi bien à la pratique qu'à la compétition. Ce type de parcours est intéressant, car il offre les avantages d'un grand golf tout en permettant de jouer en moins de temps pour un coût moins élevé.

Il reste encore beaucoup de conditions et d'autorisations administratives à réunir. Nous vous tiendrons au courant.



LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS



HORIZONTALEMENT

1. Entreprise implantée à Chalon et au Creusot. 2. Tels les voyages proposés par l'Association Loisirs. 3. Note de musique. 4. Celle des fêtes de Dracy est dite polyvalente. Forme du blason. 5. Sont nombreuses à la Foussotte. Régiment d'Infanterie. 6. Deux voyelles. Surfaces de jardin. 7. Contenant pour le vin. 8. Sa gare la plus proche est près du Creusot. Option de référendum. 9. Ancien prénom typiquement bourguignon.

VERTICALEMENT

I. Ce nom de rue a-t-il un rapport avec le mot de patois comtois qui désigne le creux derrière la tête ? II. Initiales de notre député. Bout de chocolat. Abréviation pour des semences modifiées. III. Initiales d'un footballeur de l'équipe de France, né à Mâcon. Permet de faire lever la pâte chez notre boulanger (lettres en désordre). IV. Anneau de chaîne. V. Temps de rotation de la Terre. Voyelle doublée. Grande école. VI. Pratiqué par la Société de Chasse. Celui du Sucré-Salé se tient à Dracy. VII. Risquée. Redonne. VIII. Abréviation devant un notaire ou un avocat. Sommet du Jura. IX. Ebauches de projet.

solutions page 20

Recrutement de Sieur François Berthelot, instituteur et chantre

"L'an mille huit cent quatorze et le six novembre au soir, le conseil de la commune de Dracy-le-Fort, Canton de Givry, arrondissement de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, extraordinairement assemblé en vertu de l'autorisation de Monsieur le Sous-préfet en date du vingt-neuf octobre mille huit cent quatorze.

Monsieur le Maire a dit à Messieurs les membres du conseil que le Sieur Pierre Bordet recteur d'école à Dracy étant mort, le sieur François Berthelot né à Givry se présentait pour être instituteur et chantre à Dracy, en remplacement du dit Sieur Bordet décédé.

Le Sieur Berthelot François est muni de son diplôme de Monsieur Jacotot, membre de l'Université Royale qui lui permet d'enseigner en se conformant aux lois et usages établis par la dite Université.



Le nouvel instituteur a produit plusieurs certificats qui attestent sa bonne conduite et a établi ses demandes ainsi qu'il suit :

- Ceux qui apprennent à lire donneront par mois	60 centimes
- à lire et écrire	1 fr 20 c
- le calcul, l'écriture et la lecture	1 fr 50 c
- Indemnité de logement à payer par la commune	50 c
- Greffier et Secrétaire du Maire, à payer par la commune	50 c
- Messes	30 c
- Chantre	25 c

Le conseil ne trouvant point les prétentions du Sieur François Berthelot, en ce qui concerne l'enseignement, trop exagérées et d'un autre côté ne demandant que ce que l'on a toujours accordé à son prédécesseur, est d'avis que le Maire écrive à Monsieur le Sous-préfet pour le prier d'agréer le Sieur Berthelot François instituteur primaire de la commune de Dracy avec le même traitement qu'avait Bordet, ne doutant pas de l'exactitude et du zèle que mettra Sieur Berthelot pour répondre à la confiance des parents.

Fait et délibéré à Dracy-le-Fort, l'an, jour et heure que dessus."

Archive de la Mairie de Dracy

délibération du conseil municipal du 6 novembre 1814 (Maire : Le Chevalier PERRAULT)

(remerciements à Michel ROUZIER qui a déniché cette archive de plus de deux siècles !)

- **1814** C'est le début de la Restauration. Louis XVIII est roi de France depuis le 6 avril. Sous le régime concordataire instauré en 1802, l'État reconnaissait quatre cultes (catholique, protestant réformé, luthérien et israélite) organisés et financés selon le droit public. Jusqu'à la loi de 1905, dite de séparation des églises et de l'état, l'état assurait la charge des cultes et la Mairie était donc amenée à rémunérer des tâches que l'instituteur assurait pour l'église. (Le concordat de 1802 est toujours en vigueur pour l'Alsace et la Moselle ...)

- **Chantre** : laïc chargé des chants dans les offices liturgiques.

DRACY

Planegirl

Cécile, Carlo et Lorenzo habitent le Parc aux Chênes. Ils partagent une passion pour l'aéronautique et le pilotage, mais Cécile a aussi une autre passion dévorante ...

elle nous raconte ici son histoire ...

"Je m'appelle Cécile. Depuis mars 2019, je réside à Dracy avec mon fils et mon conjoint. J'ai passé ma jeunesse à Givry et, entre 2016 et 2019, j'ai été chalonnaise. Voici comment est née ma passion pour la musique, et plus particulièrement pour l'écriture de chansons.

Tout a commencé en 1995 quand ma maman a reçu en cadeau de Noël l'album "D'eux" de Céline Dion. Je suis immédiatement devenue une grande fan de cette artiste à la voix extraordinaire. Je me suis alors procuré tous ses albums et j'ai appris à chanter avec elle.

En 2002, mes parents ont dû déménager pour une ville du sud de la France. Je me suis donc retrouvée dans une nouvelle ville et un nouveau collège, où je ne connaissais personne... J'ai essayé de me faire des ami(e)s, mais impossible ... J'ai interrogé le "meneur" de la classe, lequel m'a répondu : "Tu ne peux pas être amie avec nous, tu ne viens pas du même département que nous".

Alors, tous les soirs en rentrant du collège, après avoir fait mes devoirs, j'écoutais la radio, et un jour je suis tombée sur Skyrock qui passait la chanson "DJ" de Diam's. Je me suis reconnue dans ce style de musique. Depuis lors, j'écoute du rap, du R'n'B et du raï.

En 2005, à notre retour à Givry, j'ai commencé à écrire des chansons de rap.

Pendant quelques années, j'ai un peu laissé la musique de côté, pour me consacrer à mes études. Il m'arrivait d'écrire pendant cette période, mais c'est en 2015 que je m'y suis réellement remise, une fois ma situation professionnelle stabilisée.

Réalisant que je voulais vraiment aller plus loin dans ce domaine, j'ai continué à écrire et je me suis équipée, avec tout ce qu'il faut pour m'enregistrer chez moi. J'ai alors récupéré des musiques de rap sans paroles pour poser ma voix dessus".



Si vous souhaitez m'écouter, vous pouvez aller sur ma chaîne Youtube (QRcode ci-dessous)

https://www.youtube.com/@Planegirl_off

ou sur ma chaîne Soundcloud

https://www.soundcloud.com/planegirl_off

Sur Youtube, si vous avez aimé, n'hésitez pas à cliquer sur le pouce orienté vers le haut et à laisser un commentaire.

Idem pour Soundcloud, vous avez aussi la possibilité d'écrire un commentaire.



PS : si vous avez des questions à poser ou envie de discuter de chansons et de musique, vous pouvez me contacter à l'adresse mail : planegirl_off@hotmail.com

Le "Journal de Dracy remercie Cécile pour l'envoi de son texte et lui souhaite d'aller jusqu'au bout de ses rêves. Pour l'aider à démarrer, nous vous encourageons à aller sur ses chaînes, à l'écouter, lui laisser un message d'encouragement, elle le mérite bien !



ASSOCIATION LOISIRS

Samedi 14 janvier : Assemblée Générale salle polyvalente. Les activités reprennent. 72 familles ont pris leur adhésion, et beaucoup se sont inscrites pour les sorties 2023.



composition du bureau

G. BOBILLOT, président. D. HOUCHOT, vice-présidente. J.M. CHARLES, trésorier. M. CHRÉTIEN, secrétaire.



Dimanche 15 janvier : séance de théâtre annulée au dernier moment (actrice principale malade).

Samedi 18 février : théâtre comique à la Salle Polyvalente, 140 personnes ont passé une bonne soirée avec la troupe de Sennecey-le-Grand.

Dimanche 12 mars : sortie cabaret à Trivy. Après un bon repas, un spectacle complet avec danseuses, chanteur, magicien et un (ou une) meneur (ou meneuse) de revue truculent (e) venant tout droit de chez Michou !



Programme 2^{ème} trimestre

Dimanche 2 avril : randonnée pédestre à Change.

Dimanche 14 mai : randonnée pédestre "dans les vignes de la côte chalonnaise".

Dimanche 4 juin : randonnée pédestre "en terre inconnue " (car pas encore définie ...).

23-24-25 juin : les lacs italiens, gros succès de ce voyage, complet.

Programme 3^{ème} trimestre

12-13 août : week-end gîte à l'abbaye de St-Rambert-en-Bugey.

dimanche 3 septembre : randonnée pédestre à définir.

dimanche 24 septembre : sortie à Volvic et au volcan Lemptegy (il reste quelques places, renseignements et inscriptions ☎ 03 85 44 56 20).

Nous avons souhaité organiser un programme tout public et vos remarques et suggestions nous intéressent.
G. BOBILLOT



18 février pièce de théâtre : *Le Mange-disques*



12 mars
Moulin du Lac
cabaret de
Trivy
(entre Mâcon
et
Charolles)





ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

A l'Association des Parents d'Elèves, la nouvelle année a commencé avec la traditionnelle vente de fromages du Doubs (Morbier, Comté, Mont d'Or). Les parents d'élèves et les Dracysiens étaient au rendez-vous pour venir récupérer ces délicieux fromages. L'APE vous remercie pour les commandes qui aideront à la réalisation de beaux projets au sein de l'école.

En mars, pour fêter Carnaval, l'APE a organisé un défilé et un goûter à l'école. Chaque enfant a eu droit à son petit sachet de délicieuses bugnes fournies par la boulangerie CICALA et savourées sous un beau soleil, lors d'une récréation déguisée. A la sortie de l'école, les élèves et leurs parents ont défilé dans le quartier sous une belle pluie de confettis multicolores. Un beau moment pour tous.



Prochain rendez-vous de l'APE : le traditionnel Salon Sucré-Salé de Dracy-le-Fort, le dimanche 2 avril ! Le salon fêtera sa 20^{ème} édition et regroupera comme les années précédentes des exposants de nombreuses régions de France pour un tour d'horizon de saveurs.

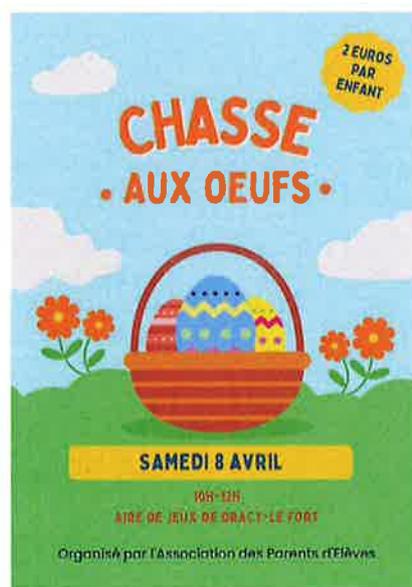
Chocolats fins, vins, miel, fromages, charcuterie, escargots, champagne ...

L'entrée est gratuite, et au gré des stands vous pourrez découvrir, goûter, acheter des produits de petits producteurs dans une conviviale ambiance de marché. Venez nombreux !



En avril, l'APE organisera aussi une chasse aux œufs. La première édition en 2022 avait été un succès,

et nous répéterons ce moment festif le samedi 8 avril au parc de jeux de Dracy.



BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Je lis, nous lisons ... ET VOUS ?

Pour mémoire : la Bibliothèque bénéficie d'une subvention de la Mairie, qui met aussi des locaux à sa disposition.

Des cotisations annuelles, de 15 € pour une personne seule ou en couple, et de 6 € par enfant, vous permettent d'emprunter plus de 10 000 livres !

L'Association est animée par une équipe de bénévoles soucieux de vous faire partager leurs découvertes, leurs coups de cœur, et de répondre au mieux à vos attentes.

Le 20 janvier dernier, dans le cadre de la *nuite de la lecture*, adultes et enfants se sont retrouvés autour du thème de la peur. Invité d'honneur, le loup !

Secteur "jeunesse"

Depuis le début de l'année, dans le cadre de sa formation, Edwige, en accord avec les enseignantes, a choisi de traiter en animation nos cinq sens.

Première présentation sur le thème de la VUE (découverte des illusions optiques) et du TOUCHER (lire son prénom en braille).

Seconde animation sur le thème de l'OUÏE (apprentissage de quelques mots en langage des signes).

Les enfants étaient répartis en ateliers par petits groupes.



les enfants tout ouïe

Secteur "adultes"

Chaque trimestre, les Bibliothécaires animent un Club Lecture, une rencontre informelle pour vous présenter les nouveautés et en discuter entre lecteurs.

En ce début d'année, plus d'une quarantaine d'ouvrages "adultes", toutes catégories confondues a été mise en circulation. Vous en trouverez une sélection ci-dessous.

«Le temps de lire, comme le temps d'aimer, dilate le temps de vivre». Daniel PENNAC.

Alors, rejoignez-nous viiite !

nous vous accueillons les **mercredis** et **vendredis** de 16h30 à 19h.

☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Romans

"Les derniers géants" Ash DAVIDSON

"Beyrouth-sur-Seine" Sabyl GHOUSSOUB *Prix Goncourt des lycéens*

"Quand tu écouteras cette chanson" Lola LAFON

"Franz Kafka ne veut pas mourir" Laurent SEKSIK

"Le silence et la colère" Pierre LEMAITRE

"Harlem Shuffle" Colson WHITEHEAD

"Eteindre la lune" William BOYLE
"Double V" Laura ULONATI, Virginia WOOLF, romancière et sa sœur Vanessa BELL, peintre
"Un été avec Colette" Antoine COMPAGNON
"L'ami arménien" Andreï MAKINE
"La forêt aux violons" Cyril GELY
"La secrète" Hector ABAD
"Izak" Pieter Frans THOMESE
"Les enfants du fleuve" Lisa WINGATE
"Les vertueux" Yasmina KHADRA
"Les femmes du bout du monde" Mélissa DA COSTA
"Un abri de fortune" Agnès LEDIG
"Les extraordinaires" Julien SANDREL
"La saga des Florio" (tome 3) : "Les lions en hiver" Stefania AUCI

...

Romans noirs, thrillers, espionnage

"Une écharpe dans la neige" Viveca STEN
"La constance du prédateur" Maxime CHATTAM
"Au premier regard" Lisa GARDNER

...

ZEN PATCH

Toujours aussi assidue et dynamique, l'équipe de "Zen Patch" se réunit tous les mardis, dans la salle mise gracieusement à sa disposition par la Mairie.



Avec le temps, les activités de patchwork se sont diversifiées selon les goûts de chacune : broderie, point de croix, tricot, fabrication de tabliers, de pochettes ...



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

Malgré la période difficile due aux événements sanitaires, le BBC compte 15 adhérents pour la section bonsaï et 21 adhérents pour la section Tai Chi Chuan (année 2022).

Lors de l'assemblée générale du BBC du 27 janvier 2023, les membres du bureau ont été réélus à l'unanimité :

Président : Michel HOUCHOT, *Secrétaire* : Michel CHRÉTIEN, *Trésorière* : Dominique MATTÉ.

Comme chaque année, le BBC sera présent au château de LA FERTÉ pour la *Foire des Plantes & Arts du jardin* les 15 et 16 avril. Venez nous rendre visite sur notre stand !

ENTRETIEN des ÉRABLES et AUTRES FEUILLUS au printemps

La croissance printanière est la plus forte de la saison végétative. Il faudra intervenir sur cette première pousse de croissance forte, afin de réduire la taille des feuilles et de garder les entrenœuds aussi courts que possible.



*Érable de Burper (Acer buergerianum)
mars 2021*

Pincement des pousses longues

Sur des érables, on peut enlever les nouvelles pousses tendres en bout de branche, en les coupant avec des ciseaux pointus ou en les pinçant avec les doigts.

Pour le hêtre et le charme, il faut attendre que les nouvelles pousses arrivent à maturité, car ces espèces ont besoin de cette pleine croissance pour accumuler de l'énergie. Une fois développées, les pousses peuvent être réduites à deux feuilles.

Fertilisation

L'utilisation d'un engrais organique avec un NPK proche de l'équilibre assure à la fois le développement des racines et des branches.

Pour les arbres nécessitant une croissance forte, il convient de les nourrir du printemps à l'automne, dès que les températures atteignent 15°C.

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1	F	R	A	M	A	T	O	M	E
2	O	R	G	A	N	I	S	E	S
3	U			I		R	É		Q
4	S	A	L	L	E		E	C	U
5	S	T	E	L	E	S		R	I
6	O		A	O		A	R	E	S
7	T	O	N	N	E	L	E	T	S
8	T	G	V		N	O	N		E
9	E	M	I	L	A	N	D		S

Horizontalement :

1. Framatome. 2. Organisés. 3. Ré.
4. Salle. Ecu. 5. Stèles. RI. 6. AO. Ares.
7. Tonnelets. 8. TGV. Non. 9. Emiland.

Verticalement : I. Foussotte. II. RR (Rémy Rebeyrotte). At. OGM. III. AG (Antoine Griezmann). Leanvi (Levain). IV. Maillon. V. An. EE. ENA. VI. Tir. Salon. VII. Osée. Rend. VIII. Me (Maître). Crêt. IX. Esquisses.

Club "les Amis de Dracy"

Lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le 23 janvier, l'ensemble du bureau a été réélu à l'unanimité. Le nombre des adhérents est de 12 à ce jour ; une nouvelle s'est jointe à nous en début d'année, pour notre plus grand plaisir.



Le 3 février nous sommes allés déjeuner au Cifa de Mercurey.



Pour tout le monde, le repas fut un moment très agréable.

Des projets sont en discussion, à concrétiser ! ce sera aux beaux jours, pour certains.
Le Club attend de nouveaux adhérents pour partager ces bons moments de convivialité.

Contacts Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14
Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50

CLUB BLANC COULEUR

Notre Club ne pourra pas se rendre au *Salon international de la porcelaine* comme nous l'avions envisagé, car cette année il ne se déroulera pas à Lyon.

Un projet est à l'étude : une journée à Giens et sa faïencerie, courant mai, avec diverses visites et un petit atelier créatif sur place. Le jour reste à déterminer selon le nombre de participantes. Le déplacement se fera en bus.



quelques photos de nos ateliers du vendredi avec de nouvelles créations





SOCIÉTÉ DE CHASSE



La chasse est à présent terminée, les fusils sont au râtelier.

Il faudra attendre octobre pour la prochaine ouverture.

Le plan de chasse, qui était de trois chevreuils, a été réalisé.

Sur les deux sangliers attribués, un seul a été prélevé. Beaucoup de mères suitées (suivies de leurs petits) ont été observées, ce qui est de bon augure pour la saison prochaine.

Côté petit gibier, la saison a été moyenne : le lièvre est assez présent, perdrix et lapins ont malheureusement disparu.

Dans la saison, 100 faisans ont été lâchés, une quarantaine ont été prélevés. Espérons que, sur ceux qui restent, les nuisibles ne feront pas trop de dégâts et qu'il y aura quelques couvées à l'ouverture.

Prochaine corvée : la mise en place d'une clôture électrique, pour protéger des sangliers la plantation de maïs semence, clôture à entretenir pendant l'été jusqu'en septembre.

En espérant une bonne reproduction ... à bientôt.



PÉTANQUE DRACYSIENNE

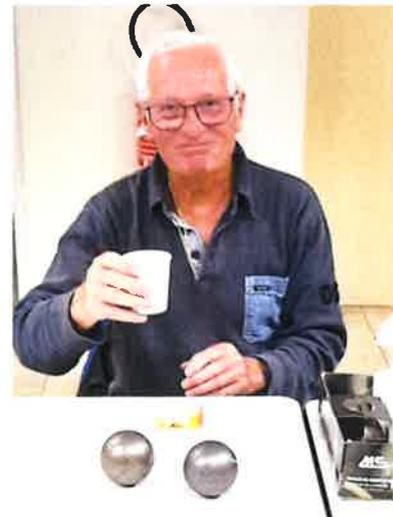
"Tu la tires ou tu la pointes ?" éternelle question qui est revenue avec les beaux jours. Les entraînements ont repris de plus belle, les mardis et vendredis, pour permettre de préparer au mieux les compétitions qui arrivent.

Le mois d'avril est celui des championnats (plus précisément des "qualifications" aux championnats de France).

Plusieurs équipes de Dracy y participeront : tête à tête - doublette - triplette.

Bon printemps à tous.

Remerciements à Yves RICHARD pour ses 22 ans de bons et loyaux services (et ce n'est pas fini !).



Selon George Bernard SHAW

" Les optimistes, comme les pessimistes, tous sont utiles à la société,

les premiers inventent les avions, les seconds les parachutes."



Saison 2022-2023

YOGA POUR TOUS

Durant cet hiver, les cours de yoga nous ont permis d'approfondir notre contrôle respiratoire, et de conserver une aisance articulaire et une souplesse qui ne sont pas toujours faciles à préserver.

En janvier et février, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles pratiquantes.

Le 4 février, Corinne, notre professeur, a pu rassembler sept personnes pour créer son 3^{ème} atelier de 3h le samedi matin, ce qui semble toujours trop court pour certaines !

Nous avons attendu les prémices du printemps pour nous rassembler amicalement en fin de cours autour de crêpes maison et d'un bon cidre fermier ; ce que nous avons fait après les deux cours du lundi 27 février et du jeudi 2 mars, pour éviter de nouveaux déplacements à certaines.



Nous réfléchissons actuellement à l'organisation d'une journée festive pour le dixième anniversaire de l'Association. Nous souhaitons réunir les familles des pratiquants dans un lieu différent et associer un temps de yoga partagé pour tous les volontaires occasionnels ! Peut-être le premier week-end de juillet 2023.

Toute personne désirant découvrir le yoga peut venir à tout moment, munie d'un tapis, d'une petite couverture et d'une tenue souple, pour profiter d'une séance gratuite.

lundi 18h45-20h15, salle de motricité de l'école primaire ou
jeudi 9h30-11h salle polyvalente de Dracy.

Bureau de l'Association Edwige DEBOISSY , présidente ☎ 07 81 00 53 61
Solange GILLET , secrétaire ☎ 07 87 09 96 49
Véronique PRÉVOT , trésorière



humour
humour

Un golf à Dracy (page 11) ...

POISSON D'AVRIL !

Carnet de deuil



Monique MENAND, de son nom de jeune fille **BLONDEAU**, est née le 27 août 1930, à Bourgneuf-Val d'or (Mercurey). Elle a passé son enfance dans la boulangerie familiale du village, entourée de sa sœur et de ses deux frères.

En 1953, à l'âge de 23 ans, elle épouse Louis MENAND, fils d'une vieille famille dracysienne. Elle élèvera ses six enfants, Philippe, Serge, Catherine, Christine, Eric et Valérie.

Très discrète, elle a vécu entourée exclusivement de sa famille, de ses enfants et petits-enfants qui seront le centre de ses préoccupations, et de quelques amis proches.

L'essentiel de son temps, elle l'occupait dans son jardin à entretenir ses fleurs. Elle adorait aussi tricoter et elle était très bonne pâtissière.

En fin d'année 2022, comme elle avait fait de nombreuses chutes, ses enfants ont dû se résoudre à la placer à la maison de retraite *Notre-Dame de Marloux*.

Le hasard faisant bien les choses, la seule chambre disponible se trouvait entre celles de ses deux belles-sœurs, Marcelle MENAND et Denise BLONDEAU. Malgré tout, elle avait beaucoup de difficultés à vivre loin de sa maison.

Les dernières semaines, elle s'est beaucoup affaiblie, un covid (c'était le deuxième) a précipité son départ. Elle s'est éteinte le 1^{er} janvier 2023, à plus de 92 ans, et a rejoint son mari et leur fils Eric décédé en avril 2022.

Ses obsèques se sont déroulées le 6 janvier en l'église du village ; elle repose dans le caveau familial à Dracy.

Le "Journal de Dracy" présente toutes ses condoléances à sa famille.



Charles VIPREY naît le 18 janvier 1934 dans le Doubs à Guyans-Vennes, au foyer de Maurice et Emilie VIPREY dans la ferme de "*Sous le bois*".

Il suit l'école communale, ensuite il part faire son apprentissage à Embrun, dans les Hautes-Alpes. Après quelques stages dans des entreprises, il devance l'appel et part pour Madagascar dans le cadre du processus d'accession à l'indépendance.

A son retour, il épouse Blanche BRUNNER, le 25 août 1956. Il s'installe à Dracy où il monte son entreprise de menuiserie (bois et matières plastiques), qu'il dirigera pendant 29 ans jusqu'au 31 mars 1994. C'est lui qui a fabriqué et posé les abat-sons de notre clocher.

Dès 1980, il sera sponsor du "Journal de Dracy" et cela pendant presque vingt ans.

Le couple n'aura pas la joie d'avoir des enfants.

Monsieur VIPREY aimait la nature, avait plaisir à s'occuper de ses arbres fruitiers, de ses ânes. Et il participait volontiers aux voyages organisés par le Club du 3^{ème} âge. Pendant ses temps libres, il rendait visite à sa famille dans le Haut-Doubs, ou bien partait dans son chalet situé aux Orres, dans les Hautes-Alpes.

En 2013, il a la douleur de perdre son épouse. Pendant ces dernières années, la solitude et la maladie l'ont affaibli. Il est décédé le jour de ses 89 ans.

Ses obsèques se sont déroulées le 25 janvier en l'église de Dracy.

Le "Journal de Dracy" transmet ses condoléances à sa famille.



Monsieur **Hubert DEBERGUE** est né le 19 octobre 1933 à Laizy, dans l'ouest de la Saône-et-Loire.

Benjamin d'une fratrie de deux enfants (il a une sœur), il passe son enfance dans ce petit village dont il parlait souvent.

Il accomplit son service militaire en Algérie, puis il s'engage dans la Gendarmerie.

Comme ancien combattant de la guerre d'Algérie, il est décoré de nombreuses médailles pour services rendus à la Patrie.

Une partie importante de sa carrière se déroule au sein de la Brigade des recherches à Nevers, dont il aura le commandement. Très bon enquêteur, il est souvent sollicité dans le cadre de son travail. A ce titre, il effectue des enquêtes qui l'emmènent dans toute la France.

Il a épousé Liliane, qui lui a donné une fille, Isabelle.

Sportif accompli, champion de judo dans sa jeunesse, il pratique ensuite le tennis en compétition. Il y joue régulièrement avec son épouse, sa fille et de nombreux amis.

A la retraite, en raison de la proximité de Dracy avec son village natal et Chalon-sur-Saône (ville active située sur un important axe routier), il s'établit à Dracy-le-Fort, au Villard, où il a fait construire son habitation.

Il vivra ici une retraite paisible. Sa maison constituera son havre de paix et il se plaira à dire qu'il apprécie la vie à la campagne.

Le 21 janvier dernier, il est amené à l'hôpital de Chalon pour des examens de routine, suite à une chute sans gravité (c'est d'ailleurs à pied qu'il est allé jusqu'à l'ambulance des pompiers), mais sa famille apprendra quelques heures plus tard qu'il est mourant.

Il décèdera le 31 janvier à l'hôpital.

Ses obsèques ont eu lieu le 6 février 2023 en l'église de Dracy.

A sa famille, l'équipe du "Journal de Dracy" adresse ses condoléances.



Réflexion

*"Quand un oiseau est vivant, il mange les fourmis,
mais quand il meurt, ce sont les fourmis qui le mangent.*

Sachez qu'un arbre fait un million d'allumettes,

mais une seule allumette suffit pour brûler des millions d'arbres. Alors soyez bon ! Faites du bien !

Le temps est comme une rivière.

Vous ne pouvez jamais toucher deux fois la même eau, car l'eau qui a passé ne repassera plus jamais.

Profitez de chaque minute de votre vie et rappelez-vous :

Ne cherchez jamais une belle apparence, car elle change avec le temps.

Ne cherchez pas des personnes parfaites, car elles n'existent pas.

Mais cherchez avant tout quelqu'un qui connaît votre vraie valeur.

Avoir 3 amours : La vie ; La famille ; et Les amis.

La vie parce qu'elle est courte ;

La famille parce qu'elle est unique, et diminue tous les ans

Et les amis car ils sont rares !!! Il faut savoir les garder... "



Annonces paroissiales

Paroisse Saint-Symphorien-en-Côte-Chalonnaise

Maison paroissiale de Givry

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎ / Répondeur : 03 85 44 32 39

E-Mail : paroissestsymphorien@akeonet.com

Site internet : saintsymphorien.net

Permanences : du mardi au vendredi de 10h à 12h,
mardi, mercredi et vendredi de 17h à 18h30.

FÊTES PASCALES

SEMAINE SAINTE

- Mercredi 5 avril** : Veillée consolation à 20h à l'église de Touches
Jeudi Saint 6 avril : messe de la Sainte Cène à Givry , suivie de l'adoration
Vendredi Saint : 20h office de la Passion à Givry
Samedi Saint 8 avril : 21h Vigile Pascale à Givry
Dimanche de Pâques : messe de la Résurrection, 10h30 à Givry

Messe de l'Ascension : jeudi 18 mai 10h30 à Mellecey

Messes de Pentecôte : dimanche 28 mai, 9h à Russilly et 10h30 à Givry

Messes dominicales 9 heures dans les différentes églises de la Paroisse :

16 avril à Mellecey, le 23 à Barizey, le 30 à Dracy-le-Fort,
7 mai à St-Martin-sous-Montaigu, le 14 à St-Denis-de-Vaux, le 21 à St-Mard-de-Vaux, le 28 à Russilly,
4 juin à Charrecey, le 11 à Notre-Dame-de-Mercurey, le 18 à Barizey, le 25 à Saint-Jean-de-Vaux,
2 juillet à Saint-Martin-sous-Montaigu, le 9 à Dracy-le-Fort ...

10h30 à l'église de Touches le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

10h30 à l'église de Givry le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois

En semaine à l'église de Givry

Le mardi : messe à 18h

Le mercredi et le jeudi : messe à 9h

Messes en famille : dimanche 28 mai 10h30 à Givry
dimanche 11 juin 10h30 à Givry

DATES À RETENIR

Premières Communions au cours des messes du 7, 14, 21 mai et 4, 11, 18 et 25 juin
temps fort le 25 mars à Givry - Retraite le 22 avril à Beaune.

Professions de Foi le 28 mai à Givry – Retraite le 29 avril à Autun.

Pour connaître les dates de rencontre (prière des mères, chapelet, Bible en tutoriels, MCR ...), ne pas hésiter à se reporter à l'affichage aux portes des églises ou sur le site de la paroisse.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 12 décembre 2022 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Bernard TUETÉY – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON – Thibaut COLIN procuration à Olivier GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Mireille MENAND.

POINT N°1

Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2022

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2022. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2

Objet : Délibération pour l'engagement d'investissements 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le total des dépenses d'équipement budgétisé sur l'exercice 2022 s'élevait à 1 675 307,52 €, ce qui fixe le montant des dépenses autorisées sur l'exercice 2023 à 418 826,88 €, ainsi répartis :

Chapitre 20 : 10 000,00 €	Chapitre 21 : 385 000,00 €
Chapitre 204 : 15 000,00 €	Chapitre 23 : 8 826,88 €

POINT N°3

Objet : Délibération pour l'octroi d'une subvention

Dans le cadre de l'accueil et de l'assistance d'un Dracysien en situation de handicap, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € à l'Association "LES PAPILLONS BLANCS" Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR-SAÔNE.

POINT N°4

Objet : Délibération pour le renouvellement de luminaires vétustes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de renouvellement de luminaires vétustes (sept horloges astronomiques).

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 16 novembre 2022 précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune, soit : 2 044,09 €.

Montant estimatif HT	4 088,18 €
Participation du SYDESL (50% montant subventionné)	<u>2 044,09 €</u>
Contribution estimative de la Commune HT (arrondie)	2 044,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet présenté par le SYDESL ;

- Donne son accord sur le plan de financement et sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 2 044,09 € HT pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- Dit que la contribution communale a été inscrite au budget 2023 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°5

Objet : Délibération pour le raccordement électrique de la parcelle cadastrée AE 65

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de raccordement électrique de la parcelle cadastrée AE 65 dans le cadre d'un projet d'urbanisme à venir.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 7 novembre 2022 précise que le coût résiduel estimatif HT serait de 4 700 €, réparti comme suit :

Montant estimatif des travaux HT	7 800,00 €
Participation du SYDESL	<u>3 100,00 €</u>
Coût résiduel estimatif HT (arrondie)	4 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte le projet présenté par le SYDESL sur le domaine privé ;
- Ne voit aucune objection au plan de financement proposé ;
- Dit que le coût résiduel estimatif de 4 700,00 € HT pour les travaux mentionnés ci-dessus sera à la charge du pétitionnaire ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°6

Objet : Délibération pour la création d'emplois non-permanents à temps non-complet

(rentrée 2022/2023 annule et remplace)

Au vu de l'accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2022/2023, pour permettre d'assurer le service scolaire et périscolaire, Monsieur le Maire propose de créer des emplois non-permanents à temps non-complet, l'un à 32h hebdomadaires (ATSEM), un autre à 27h, un autre à 29h (en période scolaire et 7h en période de vacances scolaires), enfin un emploi à 6h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création de ces quatre emplois ;
- Précise que les rémunérations seront indexées selon la grille indiciaire du grade d'ATSEM et d'Adjoint Technique Territorial ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilité le Maire à recruter 4 agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°7

Objet : Délibération pour le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 novembre 2022 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial en raison d'un avancement de grade et de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial en raison de la modification de la durée hebdomadaire de service,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de supprimer deux emplois d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet ;
- de créer à compter du 1^{er} janvier 2023 un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet et un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non-complet (20,25/35) .

A partir du 1^{er} janvier 2023, le tableau des effectifs du personnel sera le suivant :

Grades	Nombre de postes
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	1
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint administratif à temps non-complet (20,25/35)	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe annualisé	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe annualisé	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

POINT N°8

Objet : Délibération pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental "Appel à projets 2023"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif "Saône-et-Loire 2023" du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, un projet d'investissement serait éligible à une subvention :

Projet éligible	Subvention	Origine de la subvention
Rénovation de la sacristie de l'église	Dispositif "Saône-et-Loire 2023"	DÉPARTEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande au Maire de solliciter la subvention concernant l'opération citée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le 1^{er} décembre Monsieur VOTTERO, Conservateur régional des monuments historiques à la *Direction Régionale des Affaires Culturelles*, est venu faire le point sur les collections présentes dans l'église dracysienne. Il en est ressorti que l'édifice est en bon état de conservation et témoigne d'un entretien régulier. La visite s'est ensuite plus particulièrement portée sur la sacristie, ainsi que sur les textiles qu'elle conserve.

POINT N°9

Objet : Délibération pour une demande de subvention dans le cadre du Fonds de Relance 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Fonds de Relance de l'Investissement du Grand Chalon permet à la Commune de demander une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un broyeur de branches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande au Maire de solliciter une subvention concernant cette opération ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°10

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Présentation du Rapport d'activité et de développement durable 2021 du Grand Chalon

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que, lors de sa séance du 25 octobre 2022, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activité et de développement durable 2021 du Grand Chalon. L'article L. 52-11-39 du CGCT indique que celui-ci doit faire l'objet d'une communication aux assemblées délibérantes de chaque commune de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). De cette communication par voie électronique, il ressort les principaux éléments suivants :

- Soutien aux investissements communaux (Fonds de relance et FAPC) ;
- Aides à l'habitat privé et public : 2 logements ont pu bénéficier des aides du Grand Chalon ;
- Petite enfance : 5 enfants ont été accueillis dans une structure intercommunale ;
- Urbanisme : instruction des autorisations d'urbanisme (5 certificats d'urbanisme, 62 déclarations préalables et 15 permis de construire) ;
- Réhabilitation du collecteur des eaux usées situé rue du Prémoy, pour un montant de 117 274 € ;
- Fréquentation du *Conservatoire à Rayonnement Régional* par 9 Dracysiens ;
- Mise en place en 2021 de 12 composteurs individuels.

→ Réunion sur les mobilités - 29 novembre

Monsieur BEUGNET a participé au groupe de travail relatif aux transports sur la "*Côte Chalonnaise*". Le Grand Chalon s'étant engagé dans une procédure de renouvellement du contrat d'exploitation de son réseau de transport, le souhait qui se dégage est que les grands objectifs en matière de transports et de mobilité soient étudiés en concertation avec les élus, à l'échelle d'un bassin de vie, dans la continuité du Projet de territoire voté par l'agglomération.

A cette occasion, plusieurs remarques ont été formulées, comme le fait d'adapter le type de véhicule utilisé en fonction des horaires de passage, de pouvoir régler son titre de transport directement en carte bancaire dans le bus ... D'autres réunions étant actuellement organisées dans divers secteurs, toutes les observations émises seront recensées, puis intégrées dans le Schéma Directeur des transports et des mobilités.

Monsieur le Maire précise que, ces dernières années, on note une forte demande concernant le passage d'un bus adapté pour desservir les cliniques dracysiennes. Depuis quelque temps, une navette dessert ces sites en s'arrêtant à proximité du lotissement "*Le Bouché*" et devant la Résidence AKESIS.

POINT N°11

Objet : Comptes rendus des autres représentations extérieures

→ Conseil d'École - 17 novembre

Le Maire et Dominique PETITJEAN, Adjointe en charge des Solidarités, Affaires scolaires/périscolaires et de la Culture, ont assisté au Conseil d'École au cours duquel ont été abordés :

- Les résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves :
 - o Les parents titulaires sont Mesdames CLO-SAUNIER, DUCAS, LABAUNE et BOUDARD ;
 - o Les parents suppléants sont Mesdames LACROIX, JOLIVOT, MAMESSIER et JULY.
- Les effectifs par classe ;
- Le vote du règlement intérieur de l'école ;
- La présentation du projet d'école ;
- Le rappel des consignes de sécurité, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et les protocoles sanitaires en vigueur ;
- L'entretien des locaux et le nouveau matériel acquis (construction d'un abri à vélos, installation d'une zone d'ombrage, isolation par l'extérieur de la salle de motricité, changement de chaudière ...) ;
- Les crédits municipaux alloués ;
- La poursuite du double-service en restauration scolaire et le recrutement d'un renfort au vu des effectifs importants ;
- L'utilisation de la salle de la motricité par l'association "*Yoga pour Tous*", sous couvert d'une convention ;
- La présentation des prochaines manifestations qui seront organisées par l'A.P.E.

Informations du Maire

- Projet "*Hameau du Bel Âge*"

Pour rappel, le groupe COLISÉE (porteur du projet "*Hameau du Bel Âge*") a déposé récemment un permis de construire modificatif. Celui-ci étant actuellement en cours d'instruction, un point a été fait sur le planning prévisionnel de la construction :

→ Sur la mise en concurrence

L'appel d'offres auprès des entreprises s'est fait début décembre, pour un lancement des travaux prévu à la fin du 1^{er} trimestre 2023 ;

→ Sur le volet de la commercialisation

Le service compétent commencera son travail 6 mois avant l'ouverture de la résidence. De plus amples informations concernant les loyers, les modalités de réservation, les services proposés seront communiquées ultérieurement. Les travaux de voirie, à la charge de la Commune, seraient quant à eux réalisés dans le courant du 2^{ème} trimestre 2024.

- Renouvellement du réseau d'eau potable

Dans le cadre de son programme de travaux pour 2023, le Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest (SMECSO) a confirmé que les 140 mètres linéaires de canalisations d'eau potable du Chemin du Moulin Gaillard seront bien renouvelées. Une fois l'intervention terminée, la réfection complète de la voirie pourra être réalisée.

- Développement de l'attractivité - désignation d'un "ambassadeur culturel" communal

Dans le cadre de la commission thématique "Développement de l'attractivité", plusieurs temps d'échanges se sont tenus et des réflexions ont été engagées sur la manière de faire participer les habitants aux initiatives culturelles, mais aussi de favoriser les coopérations entre les structures (bibliothèques, associations, salles de spectacle ...).

A l'occasion de ces différentes rencontres, s'est dégagé le souhait qu'un groupe de travail spécifique soit constitué, comprenant des référents culturels pour chaque commune de l'agglomération qui pourraient ainsi partager des expériences, des solutions et des idées afin de dynamiser la vie culturelle. Après divers échanges de points de vue, aucun Conseiller Municipal n'a souhaité représenter Dracy-le-Fort dans ce groupe de travail.

- Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise - 5^{ème} édition

La 5^{ème} édition du *Marathon des Vins de la Côte chalonnaise* aura lieu le samedi 25 mars 2023.

Cette année, Dracy sera la dernière commune traversée, ce qui entraînera quelques changements pour l'organisation de cette manifestation sur notre territoire (du fait des travaux de la rue de Dracy à Givry, prévoir des déviations pour les familles qui suivent les participants, organiser le passage des marathoniens place de la Mairie, la mise en place d'une halte festive, la présence d'un orchestre et d'un stand de dégustation de mets régionaux, constituer des binômes de signaleurs et des plages horaires ...).

Cette manifestation sportive pourra amener quelques désagréments pour les déplacements et les stationnements sur le trajet emprunté par les coureurs. L'arrêté municipal indiquant le nom des rues barrées et/ou en dérangements pour le 25 mars sera communiqué aux riverains et diffusé sur les différents supports communaux de communication.

- Opération "Nettoyons la Nature"

Mesdames GODEY et MENAND rappellent que depuis deux ans, en lien avec le corps enseignant et suite aux opérations "Nettoyons la Nature", les écoliers dracysiens ont rédigé, avec l'aide des enseignants, plusieurs slogans et les ont illustrés. Ont été sélectionnés 5 dessins et 5 slogans, qui seront imprimés sur des supports plastifiés et ensuite positionnés dans la Zone de Loisirs, afin de sensibiliser à la préservation de l'environnement.

- Commission de contrôle de conformité des listes électorales

Réunie le 6 décembre dernier, la commission de contrôle a procédé à l'état détaillé des inscriptions (22) et des radiations (21) effectuées depuis la dernière commission. Au 6 décembre, Dracy-le-Fort comptait 1 113 inscrits actifs sur la liste principale (6 inscrits sur les listes complémentaires).

- Milieu associatif

→ Réunion annuelle des associations - 18 novembre

Les associations dracysiennes ont été reçues par le Maire et Dominique PETITJEAN, le vendredi 18 novembre dernier à la Salle des Associations.

Après un rapide tour de table, il ressort que bien que les finances soient saines dans la grande majorité des cas, les associations rencontrent quelques difficultés lors du renouvellement des bureaux. Des remerciements ont été adressés à la Municipalité pour la mise à disposition de locaux (Salle Polyvalente, Salle des Associations de la Bibliothèque et Salle de Motricité de l'école).

Il a également été question de l'organisation du Forum des Associations. Si ce dernier avait tout son sens en 2021 à l'occasion des 120 ans de la Loi de 1901, celui de cette année n'a pas connu le même succès, et ne sera pas reconduit.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (APC)

En novembre, ce sont 43 clients qui ont pu bénéficier de ses services.

- **Manifestations à venir - début 2023** (sous réserve de l'évolution des consignes sanitaires)

- o Vœux de la Municipalité - 6 janvier
- o 14 janvier : rendez-vous annuel du "Journal de Dracy" / Soirée organisée par l'"Association Loisirs"
- o Repas des Aînés - 17 janvier, organisé par le C.C.A.S.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **vendredi 30 décembre 2022 à 9h30 à la Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire, Mireille MENAND

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 30 décembre 2022 - 9h30

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nathalie SCHOUmacher – Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusé : Nicolas DUHAMEL.

Secrétaire de séance : Denis VIGIER.

POINT N°1

Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2022

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2

Objet : Délibération pour le recours à un vacataire

Le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit le statut de vacataire, qui n'est pas un contractuel de droit public, mais une personne recrutée pour exercer un acte :

- déterminé (mission précise et de courte durée) ;
- discontinu dans le temps (pas de correspondance avec un emploi permanent) ;
- rémunéré en fonction de l'acte pour lequel l'agent a été recruté.

L'emploi d'un vacataire ne peut correspondre à un besoin permanent de la Commune.

Pour permettre d'assurer la dépose des illuminations de fin d'année et/ou dans le cadre d'interventions techniques nécessitant le recours à un personnel disposant d'un permis de conduire spécifique ou autre certification technique CACES (*Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité*), la Commune doit recruter un vacataire à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin de la mandature (mars 2026) selon les modalités suivantes : rémunération : 16,52 € brut par heure de vacation ; durée : heures effectives réalisées durant la vacation.

Vu le décret du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à recruter un vacataire pour les nécessités de service évoquées plus haut, selon les conditions précitées ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce vacataire sont inscrits au budget 2023 ;
- Habilitte le Maire à de signer tous documents et actes s'y rapportant.

Informations du Maire

Aucune information n'a été transmise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **mardi 10 janvier 2023 à 19h à la Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Le Secrétaire, Denis VIGIER

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du mardi 10 janvier 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Bernard TUETÉY – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON procuration à Olivier GROSJEAN – Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Nicolas DUHAMEL.

POINT N°1**Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 30 décembre 2022**

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 décembre 2022. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2**Objet : Délibération pour des subventions aux associations locales**

Le Maire propose d'accorder aux associations locales les montants suivants pour l'année 2023 :

Association des Parents d'Élèves	403,00 €	Amicale pour le don de sang	92,00 €
Société de Chasse	174,00 €	Prévention Routière	97,00 €
C.C.A.S.	7 800,00 €	Bibliothèque	1 900,00 €
Les Amis de Dracy	227,00 €	Gymnastique Volontaire	121,00 €
Association Loisirs	227,00 €	Bonheur d'Etre	92,00 €
Club Blanc Couleur	223,00 €	Yoga pour tous	92,00 €
Tennis Club	585,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	335,00 €
Bourgogne Bonsaï Club	178,00 €	PROVISIONS	1 500,00 €
Pétanque Dracysienne	84,00 €	TOTAL	14 130,00 €

Vote pour : 13 contre : 0 abstention : 1

* Ces subventions seront versées en mars prochain, sous réserve de la réception du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2023.

POINT N°3**Objet : Délibération pour la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Chagny**

Le Conseil Municipal à l'unanimité renouvelle la convention de fourrière sans capture (les animaux doivent être apportés au refuge) à compter du 1^{er} janvier 2023.

POINT N°4**Objet : Délibération pour des demandes de subvention 2023**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions

Les travaux concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origine des subventions
Agrandissement de la salle de lecture de la Bibliothèque	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	ÉTAT
Acquisition de 6 agrès Fitness anti-vandalisme pour la Zone de Loisirs	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON
Isolation des combles de la salle du Conseil Municipal	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON
Réhabilitation de l'agorospace de la Zone de Loisirs	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON
Réfection de la voirie "allée du Champ Blanchot"	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer les différentes demandes de subventions ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT N°5

Objet : Règlement Local de Publicité intercommunal du Grand Chalons : Convention - instruction

Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2022, fixe les règles à respecter pour l'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes dès lors qu'elles sont visibles depuis la voie publique. Le RLPi assure la protection du cadre de vie et des paysages tout en garantissant la liberté d'expression, la liberté du commerce et de l'industrie et le bon exercice de l'activité des professionnels de l'affichage. Sur le territoire du Grand Chalons, le service Autorisation Droit des Sols (ADS) assure déjà, sous la forme d'une mise à disposition, l'instruction des dossiers d'urbanisme pour l'ensemble de la commune. La prise en charge des instructions des demandes d'enseigne par le Grand Chalons permettra à la Commune de bénéficier de la prestation d'un service existant constitué d'une équipe expérimentée renforçant la sécurité juridique des actes produits. Les modalités pratiques de l'instruction sont intégrées dans une convention cadre.

Celle-ci devra être signée entre la Commune et le Grand Chalons pour permettre de définir précisément les actes concernés, ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun.

Cette convention indique notamment que le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations relève de la Commune, et que le Grand Chalons est responsable pour sa part du respect de la mise en œuvre des tâches qui lui incombent.

Ainsi, le pouvoir de décision sur les demandes instruites appartiendra toujours au Maire, et la Mairie, lieu de proximité pour les administrés, restera le guichet unique de dépôt des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes de cette convention et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du service Autorisation Droit des Sols du Grand Chalons pour l'instruction des autorisations et des déclarations portant sur les dispositifs de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne.

POINT N°6

Objet : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs - Avis

Depuis la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR - 24 mars 2014), suivie des lois Egalité – Citoyenneté de 2017, *Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique* (ÉLAN) de 2018 et *Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification* (3DS) de 2022, l'intercommunalité a pour rôle de mettre en œuvre une politique d'attribution des logements sociaux sur son territoire ...

Pour consulter l'intégralité du POINT N°6, se reporter au site de la Mairie

<http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs ;
- Prends acte de la validation de la Convention Intercommunale d'Attribution par la Conférence Intercommunale du Logement du 5 octobre 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution, ainsi que tout document consécutif à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Réunion sur le Pacte Financier et Fiscal - 19 décembre 2022

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que, suite aux observations reçues par la Cour Régionale des Comptes, le Grand Chalon poursuit les travaux d'élaboration du prochain Pacte Financier et Fiscal (PFF), avec le soutien du cabinet KPMG. Après deux réunions de travail, plusieurs propositions d'orientations sont actuellement à l'étude, à savoir :

- Encourager les communes à développer la production d'énergies renouvelables avec une répartition du produit des Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseau (IFER) sur l'énergie photovoltaïque (30% pour le département, 30% pour la commune accueillante et 40% pour le Grand Chalon) ;
- Encourager la remise sur le marché de logements vacants à travers la mise en place sur l'intercommunalité chalonnaise d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (5 communes-membres en sont déjà dotées et doivent se prononcer sur leur maintien ou non dans les prochains mois) ;
- Renforcer et sécuriser les marges financières des communes par une intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation versée aux communes-membres et l'augmentation de celle-ci d'un montant équivalent à 2,12 € par habitant ;
- Partager les retombées fiscales du développement économique porté par le Grand Chalon (point en cours de débat).

De nouvelles réunions portant sur ce sujet devraient être organisées dans les prochaines semaines.

POINT N°8

Objet : Comptes rendus des autres représentations extérieures

→ Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon - 13 décembre

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCHARD ont assisté au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon, au cours duquel les principaux points suivants ont été abordés :

- Le prix de l'eau pour 2023 (hausse du prix de 4%, soit, pour une consommation de 105 m³, une augmentation de 12,58 € sur la facture annuelle) ;
- L'état de fonctionnement du patrimoine du syndicat (coffret électrique, puits, grille ...) ;
- Le rappel des différents travaux à réaliser (ceux non débutés et ceux programmés en 2023) ;
- La présentation par le délégataire SUEZ de la nouvelle méthodologie de contrôle des métabolites de pesticides, induisant de fait une meilleure définition des seuils de vigilance et le déclenchement des interventions des syndicats sur le réseau d'eau potable.

Informations du Maire

- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2023

L'INSEE a notifié à la Commune le chiffre de la population dracysienne au 1^{er} janvier 2023. Dracy-le-Fort compte désormais 1 510 habitants.

- Catastrophe naturelle "sécheresse"

Suite aux épisodes de fortes chaleurs survenus au cours de l'été qui ont eu pour conséquence le déclenchement de l'alerte canicule (niveau 3), ainsi que la restriction temporaire de certains usages de l'eau sur les zones hydrographiques, 7 familles dracysiennes ont signalé la présence de fissures ou de lézardes dans leur habitation.

La Commune a d'ores et déjà déposé une demande de classement auprès des services préfectoraux et attend la suite qui sera donnée à cette requête.

- **Investissements communaux - confirmation de réception d'une demande de subvention**

Dans le cadre des investissements programmés en 2022, le projet relatif à la restructuration et la mise en conformité des vestiaires du tennis était éligible à une subvention de la Région Bourgogne / Franche-Comté. Le 19 décembre dernier, les services compétents ont confirmé qu'ils avaient bien reçu la sollicitation que la Commune leur a adressée le 25 mai et que le dossier est réputé complet.

- **Milieu associatif**

→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2023 : *Les Papillons Blancs*.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (APC)

Le Maire rappelle que l'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h.

En décembre, ce sont 39 clients qui ont pu en bénéficier. Depuis sa réouverture en novembre 2021, 412 clients ont eu recours à ce service de proximité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 20 février 2023 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Secrétaire,
Nicolas DUHAMEL

Le Maire,
Olivier GROSJEAN

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 20 février 2023 - 19h</p>

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Bernard TUETÉY – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusées ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Thibaut COLIN.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Cession des anciens modules des vestiaires du tennis. Accord à l'unanimité.

POINT N°1

Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 10 janvier 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2

Objet : Délibération pour un placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 49 000 €, souscrit le 29 décembre 2015 auprès du Receveur, arrive à échéance le 24 février 2023 et qu'il convient de le reconduire pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la proposition du Maire sur le renouvellement du placement de 49 000 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POINT N°3

Objet : Délibération pour un demande de subvention 2023 (Fonds de Relance)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds de Relance de l'Investissement du Grand Chalon, la Commune a la possibilité de demander une subvention pour le projet d'investissement suivant : travaux de rénovation de la sacristie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande au Maire de solliciter la subvention concernant cette opération ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°4

Objet : Délibération pour une subvention exceptionnelle au C.C.A.S.

Dans le cadre des missions dévolues au C.C.A.S en matière d'action sociale, le Conseil Municipal envisage d'accorder à celui-ci une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Octroie une subvention exceptionnelle de 4 000 € au C.C.A.S. ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

POINT N°5

Objet : Délibération pour l'octroi de subventions à des associations sportives

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes à deux associations sportives qui accueillent quatre jeunes Dracysiens parmi leurs membres :

Rugby Club Buxinois Mairie 71390 Buxy : 50 €
Rugby Givry-Cheilly rue des Sauges 71640 Givry : 150 €

POINT N°6

Objet : Délibération pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la Prévention routière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 53 € à l'Association "LA PRÉVENTION ROUTIÈRE" pour le dispositif "*Savoir Rouler à Vélo*" qui concerne des élèves dracysiens.

POINT N°7

Objet : Délibération pour le mandat d'un cabinet de consultant en assurance

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le précédent marché souscrit pour les contrats d'assurance arrivera à échéance en décembre 2023. Il convient de procéder à une nouvelle consultation pour laquelle il serait nécessaire que la Commune soit assistée par un cabinet spécialisé.

Après consultation de plusieurs entreprises spécialisées en la matière, la candidature du *Cabinet ARIMA Consultants* est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate le *Cabinet ARIMA Consultants* pour assister la Commune dans le cadre du renouvellement du marché portant souscription des contrats d'assurances communaux 2024-2027 ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

POINT N°8

Objet : Délibération pour création d'emplois non permanents à temps complet (service technique)

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2023 pour assurer les missions afférentes au service technique communal et afin d'assurer la continuité de ce dernier durant les congés des agents, Monsieur le Maire propose de créer, pour 6 mois, à compter du 1^{er} mars 2023 : deux emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à cette proposition ;
- Décide que les rémunérations seront indexées selon la grille d'Adjoint Technique Territorial ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;

- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilité le Maire à recruter deux agents contractuels et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°9

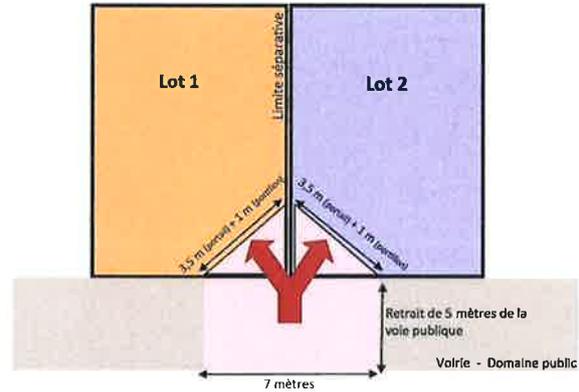
Objet : Délibération pour la modification du règlement de voirie

Le Maire indique que, par délibération en date du 9 octobre 2020, le Conseil Municipal a adopté son règlement de voirie qui est composé de 23 articles.

Le Conseil Municipal est amené à modifier l'article 5 et en arrêter comme suit la rédaction :

"Les riverains des voies publiques jouissent d'un droit d'accès au domaine public routier par unité foncière. L'application de ce droit s'entend comme droit à UN accès par unité foncière d'une dimension de 3,5 m pour le portail et de 1 m pour le portillon, quel que soit le nombre de parcelles qu'elle comporte. Dans le cas d'un lotissement en zone urbaine pavillonnaire (UP), seul un accès commun à la voirie sera autorisé selon les prescriptions suivantes :

Le stationnement des véhicules particuliers doit se faire à l'intérieur des propriétés (cour privative) et/ou sur les places de stationnements présentes sur le domaine public prévues à cet effet selon la réglementation en vigueur. Par conséquent, les stationnements sur les trottoirs, les banquettes enherbées et sur la chaussée sont interdits."



Article 6 : Autorisation d'accès

"L'autorisation d'accès est délivrée sous forme de permission de voirie. Elle ne peut être délivrée qu'au propriétaire du fonds desservi et, en conséquence, est nominative et non transmissible. Elle est déterminée en fonction de l'utilisation de la parcelle desservie.

Elle fixe les prescriptions techniques et réglementaires qui doivent être respectées par son bénéficiaire, de manière notamment à ne pas entraver le libre écoulement des eaux, à ne pas modifier le profil normal de la route et de ses accotements et à ne pas entraîner sur la chaussée des boues ou des eaux de ruissellement issues de la propriété riveraine. Celle-ci doit être conforme aux prescriptions présentées ci-dessus dans l'article 5.

Elle est toujours délivrée à titre précaire, révoquant et sous réserve des droits des tiers. Elle peut, par conséquent, être retirée à tout moment : en cas de non-respect de l'une de ses dispositions, au décès de son bénéficiaire, pour des motifs de salubrité ou d'ordre public, pour attitude abusive de l'occupant, pour nécessité de la construction ou de l'exploitation d'un ouvrage public, en cas de dénonciation de la part du bénéficiaire.

Une nouvelle autorisation d'accès doit être sollicitée lors de chaque changement de propriétaire du fonds desservi, ainsi que de chaque changement d'utilisation du fonds desservi."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte les propositions détaillées ci-dessus ;
- Modifie le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- Acte son application à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

POINT N°10

Objet : Délibération pour la cession des anciens modules des vestiaires du tennis

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Commune de Dracy-le-Fort met en vente de gré à gré ses biens inutilisés.

Le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € pour l'outillage technique, l'électroménager et le matériel informatique".

Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Monsieur le Maire propose de vendre à la commune de Fragnes-La Loyère les anciens modules qui servaient de vestiaires au tennis, et dont la valeur finale est fixée à 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la vente du bien cité précédemment, dont le prix excède 4 600 € ;
- Autorise la sortie des biens du patrimoine de la Commune de Dracy-le-Fort, sortie qui sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 57 ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°11

Objet : Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire dans toutes les communes concernées par un plan de prévention des risques ou un plan particulier d'intervention. Monsieur le Maire rappelle que le PCS constitue l'organisation opérationnelle communale pour faire face à tout type d'événement dit de "sécurité civile". Celui-ci recense donc tous les moyens matériels et humains à mettre en place dans ce type de situation, pour permettre de préserver la sécurité des populations, des biens, mais également la sauvegarde de l'environnement.

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élaboration de ce document, une réserve communale de sécurité civile avait été créée par le Conseil Municipal le 16 mars 2009. Le PCS de Dracy-le-Fort a été rédigé, établi par l'arrêté municipal du 1^{er} septembre 2009 et transmis aux autorités compétentes.

Suite au renouvellement de plusieurs bureaux d'association, à des mouvements opérés au sein des agents communaux et pour répondre à la sollicitation émise par la Brigade de Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, il convenait de procéder à une nouvelle révision de ce Plan (identité des agents, moyens matériels recensés, coordonnées des opérateurs...). Ce document est consultable en Mairie.

POINT N°12

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Commission thématique "Transition écologique et énergétique" - 17 janvier 2023

Mesdames GODEY et MENAND ont assisté à la rencontre des ambassadeurs de la transition écologique. Après un tour de table sur les actions développées et les projets menés par les communes sur cette thématique, un focus a été fait sur les deux sujets suivants :

- Déchets

Les deux enjeux majeurs pour la prévention et la gestion des déchets sont, d'une part la réduction de la quantité de déchets, et d'autre part l'augmentation de la partie valorisée (le tri) des déchets.

En matière de réduction des déchets, des animations autour du réemploi et de l'allongement de la durée d'usage des objets ont été organisées sur le territoire. Concernant la valorisation des déchets, beaucoup d'animations se sont déroulées en lien avec l'extension des consignes de tri. De nouvelles pistes de travail porteront en priorité sur les plus gros producteurs de déchets : les restaurants scolaires, la restauration collective ou encore l'activité commerciale.

- Énergie

Les consommations d'énergie ayant sensiblement baissé dans les transports pendant la crise COVID, l'enjeu est de maintenir cette baisse dans la durée. Il est rappelé que le "Challenge mobilité" a été une réussite pour sa deuxième édition avec 530 participants, l'équivalent du tour de la terre parcouru autrement qu'en voiture. La prochaine édition se tiendra en septembre 2023. Concernant la consommation dans les bâtiments, beaucoup d'actions ont été engagées par le Grand Chalon pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et soutenir les communes. Des animations sur le thème de l'énergie ont été proposées aux écoles, mais les enseignants ont peu sollicité l'équipe d'animation. Aussi, des compléments d'animations ont été envisagés, notamment en partenariat avec "Bourgogne Energie Renouvelable".

→ Commission thématique "Vivre l'intercommunalité" - 23 janvier 2023

Madame GODEY s'est rendue à la commission portant sur le thème "Mieux communiquer sur le Grand Chalon", au cours de laquelle il a été question :

- du recensement des différents canaux de communication dracysiens (panneaux lumineux, bulletin municipal, *Dracy Info*, site internet, PanneauPocket ...) ;
- de la présentation des supports et des outils de communication du Grand Chalon ;

- de l'usage de la plateforme collaborative "Interstis" par les élus et les agents communaux ;
- des besoins du territoire ...

→ **Inclusion numérique - Comité opérationnel du 31 janvier 2023**

Monsieur VIGIER, référent numérique de Dracy-le-Fort, a été convié à la 3^{ème} réunion du Comité Opérationnel de l'Inclusion Numérique du Grand Chalon. Cette réunion a été l'occasion d'échanger des informations sur les actions déjà réalisées, la participation des habitants, l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins identifiés, et d'envisager un planning et les modalités d'interventions des Conseillers Numériques pour le premier semestre 2023. Une première évaluation de la démarche est en cours de réalisation pour une finalisation à l'été prochain.

Monsieur le Maire précise que du 13 au 18 mars 2023, le Grand Chalon organise une semaine de sensibilisation à l'empreinte environnementale numérique. Un point de collecte sera organisé à Dracy-le-Fort. Les résultats de cette action paraîtront sur nos différents supports de communication.

POINT N°13

Objet : Comptes rendus des autres représentations extérieures

→ **Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon - 31 janvier 2023**

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCHARD ont assisté au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon, au cours duquel le débat d'orientation budgétaire s'est tenu. Il en ressort les éléments suivants :

- Hausse du prix de l'eau pour 2023 entérinée (augmentation de 4%) ;
- Planification des travaux de changement des canalisations d'eau potable du chemin du Moulin Gaillard avant réfection complète de sa voirie ;

Déménagement dans le courant du premier semestre du siège de la SMECSO (Société de Maintenance et d'Exploitation de Chauffage du Sud-Ouest) dans les anciens locaux de la perception de Buxy.

Informations du Maire

- **Investissements communaux**

→ **Attribution de subventions**

Dans le cadre des investissements programmés en 2023, plusieurs projets étaient éligibles à différentes subventions. Après instruction de nos dossiers par les services compétents, Monsieur le Maire recense les notifications d'attribution de subventions, à savoir :

Projets éligibles	Subventions	Origines des subventions	Montants notifiés
Acquisition d'un broyeur de branches pour le service technique communal	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	15 750 €
Acquisition d'agrès de fitness pour la Zone de Loisirs	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	2 750 €
Isolation des combles de la salle du Conseil Municipal	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	2 000 €

→ **Confirmation de réception de demandes de subvention**

Monsieur le Maire précise que la Commune avait également déposé une demande de subvention concernant les travaux de réfection de la voirie du Champ Blanchot et une autre concernant la réhabilitation de l'agorospace de la Zone de Loisirs. Le 9 février dernier, les services compétents ont confirmé avoir bien réceptionné ces deux sollicitations et ont considéré les dossiers complets.

- **Poney-Club de France labellisé par la Fédération Française d'Équitation**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'une action nationale intitulée "Poney École" organisée en partenariat avec les ministères en charge de l'Éducation Nationale et des Sports, plusieurs poney-clubs accueillent au quotidien des classes de maternelle et d'école élémentaire pour découvrir le monde équestre et son environnement. Le centre équestre de la Tuilerie s'inscrit dans cette démarche et dans la perspective de faire pratiquer une activité sportive de pleine nature, au contact des animaux.

- **Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives 2020** (FAAPAS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce fonds intercommunal a été reconduit pour 2023. Comme en 2021 et 2022, plusieurs associations sportives dracysiennes sont éligibles à cette aide (Pétanque Dracysienne / Gym volontaire / Tennis club de Dracy / Yoga pour tous). Une enveloppe de 3 408 € sera répartie entre ces associations par le Grand Chalon.

- **Milieu associatif**

→ Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2022 - Qi Gong - Bonheur d'être

Madame PETITJEAN s'est rendue à l'Assemblée Générale de l'association, au cours de laquelle le bureau a été renouvelé : Présidente d'honneur : M^{me} SCHNEIDER ; Présidente : M^{me} DUSSON ; Secrétaire : M^{me} POIZAT ; Trésorière : M^{me} CARRERA.

Il a également été question de modifier le nom de l'association ("*Bonheur d'Être*" deviendra "*Qi-Gong - Bonheur d'Être*") et de transférer son siège social à la Mairie.

→ Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2023 - Amicale du don du sang

Après avoir adressé à la Mairie ses remerciements pour la subvention octroyée pour 2023, l'*Amicale pour le don du sang bénévole de Givry et de ses environs* a communiqué les dates des différentes collectes. Celles-ci auront lieu de 8h à 12h30 à la Salle des Fêtes de Givry (route de Cluny), les mercredis 22 février, 26 avril, 21 juin, 23 août, 18 octobre et 20 décembre.

→ Tennis Club : Remerciements pour l'octroi de la subvention 2023.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (APC)

Le Maire rappelle que l'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. En janvier, 38 clients ont pu bénéficier de ce service.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 13 mars 2023 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire,
Thibaut COLIN

Le Maire,
Olivier GROSJEAN

COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : bac vert, le mardi matin. Déchets ménagers. Sortir la poubelle le **lundi soir**.

Recyclables : bac jaune, le vendredi matin des semaines calendaires impaires : les vendredis 14 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9 et 23 juin, 7 juillet 2023, pour tous les emballages (métal, cartons légers, briques, flacons, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, films et sacs plastiques ...). Le bac doit être sorti le **jeudi soir**.

Les **bouchons de plastique** doivent être soit vissés sur les bouteilles (si possible écrasées) pour le bac jaune, soit déposés, ainsi que les bouchons de liège, à la boulangerie ou chez Monsieur Jean Marc CHARLES 8, allée des Marronniers, pour l'association "*Monsieur Bouchons*".

Quatre **colonnes à verre** (bouteilles et bocaux) sont en place sur la Commune

Rue du Buet Impasse Paul-Frédéric de Cardon Salle polyvalente Zone artisanale de la Tuilerie
N'étant pas composé uniquement d'oxyde de silicium, de sodium et de calcium, le verre de vaisselle, de miroir et de vitrage n'est pas recyclable ("60 millions de consommateurs" n°508).

Papiers et textiles : à déposer dans les colonnes spécifiques, près des colonnes à verre.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

15 mn avant l'heure de la fermeture, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*

Contactez le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Patrick MORTIER
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Elise TERRIER
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong & Bonheur d'Etre	2013	Madame	Chantal SCHNEIDER
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

L'agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. ☎ 03 85 44 32 00

Levés du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹ ☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon) ☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence) composer le 17	Centre Antipoison (Lyon) ☎ 04 78 54 14 14
ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique ☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25 ou composer le 18	Ecole de Dracy ☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde composer le 15	SUEZ (Service des eaux) ☎ 09 77 40 84 08
ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences) ☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon ☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F. ☎ 03 85 41 36 37
Clinique S ^{te} Marie (Chalon) ☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (Linky) ☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins ☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F. ☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracy@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
 18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

*Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
 rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy*



55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRES D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h

**DOMAINE GIVRY
DELIANCE**

24, Le Buet
71640 Dracy-le Fort

Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com

Manège de la Tuilerie

Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*

AD CARROSSERIE DESPREY ad

DESPREY AUTOMOBILES

03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

Le Séchoir à Houblon
Chambres d'hôtes

Nicolas Gauvain
3 rue de l'église
71640 DRACY-LE-FORT
03.45.28.32.14 / 06.41.45.42.01

ngauvain-le-sechoir@hotmail.com
www.gites-de-france.com

**Ambulances
La SAVOYARDE
VSL TAXI**

03 85 44 30 96

VAGINET SARL

5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT
www.vaginet-platrerie-peinture.com

Pinto
**PLATRERIE
PEINTURE
RAVALEMENT**

**Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY LE FORT
Tél & Fax. 03 85 87 98 87**

25 ans de Passion à vos côtés

GROUPE Eric Cheli

Notre objectif, votre satisfaction

2 sites pour mieux vous servir

Chalon sud - Sevre
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76

Zone de Châtillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71

www.ERIC-CHELI.COM

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85



À votre service depuis 1961

MOREY
TRAITEUR

www.morey-traiteur.fr



À votre service depuis 1961



Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne



INSTITUT
Inéa Beauté

CENTRE
GUINOT
INSTITUT - PARIS

8 avenue Charles de Gaulle
71880 Châtenoy le Royal

Tel : 03 85 87 95 87

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES




YVES LE BRASSEUR
Agent Commercial (E.I.)
RSAC N° 484007992

NESTENN CHALON-SUR-SAÛNE
28 place de Beaune
71100 Chalon-sur-Saône

03 85 90 85 90
06 82 07 32 50
y.lebrasseur@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com

Bagatelle Créations



Valérie VIGNERON, Artisan tapissier

30 rue Georges Musy - 71100 Saint Rémy
06 24 03 17 72 - www.bagatelle-creations.fr




VOTRE BUREAU
www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 qual de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23



GAMME D'IMPRESSION COULEUR

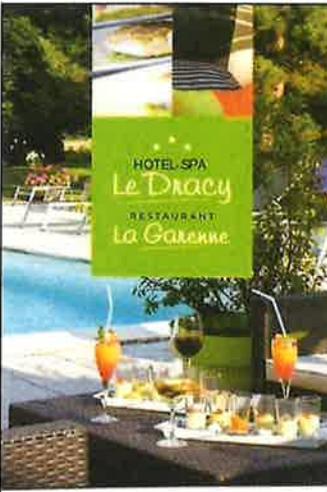
Canon[®]

Lexmark

SHARP

CALIPAGE
Tout pour être heureux *des bureaux*

NovoTouch



HOTEL SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESSOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi : 9h-12h
du mardi au vendredi : 14h-18h

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*